

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Naturschutz
Akteure	Tessin, Waadt
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Dupraz, Laure
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Mosimann, Andrea
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Mosimann, Andrea; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Naturschutz, Tessin, Waadt, 1990 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BAFU	Bundesamt für Umwelt
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
BLN	Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung
PTT	Post-, Telefon- und Telegrafienbetriebe
EG	Europäische Gemeinschaft
BRD	Bundesrepublik Deutschland
SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEV	Office fédéral de l'environnement
DFI	Département fédéral de l'intérieur
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
PTT	Postes, téléphones, télégraphes
CE	Communauté européenne
RFA	République fédérale d'Allemagne
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 09.08.1990
SERGE TERRIBILINI

Devant la volonté des PTT d'installer, aux alentours de Moudon dans le Jorat vaudois, **quatre antennes à ondes courtes** de 65 et 106 mètres de haut et d'une puissance de 500 kW chacune au service de Radio Suisse Internationale, un important mouvement d'opposition est né dans la région. Il est principalement représenté par l'organisation JORAT (Jacquerie des opposants résolus aux antennes tyranniques). Les principaux reproches faits à ce projet sont, d'une part, qu'il défigurerait le paysage et, d'autre part, que les nuisances dues aux champs électromagnétiques porteraient atteinte à la vie quotidienne en perturbant le fonctionnement des appareils électriques. Le Conseil d'Etat vaudois se rangea, lors de la procédure de consultation, du côté des opposants, comme le firent également tous les partis du canton. Devant ce front uni, les PTT ont entamé des démarches afin de trouver une solution de remplacement, s'intéressant notamment à la commune de Grandcour (VD), près du lac de Neuchâtel.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.11.1991
SERGE TERRIBILINI

L'Allemagne, la France, l'Italie, la Yougoslavie, le Liechtenstein, l'Autriche et la Suisse ainsi que la CE ont décidé de mener une politique globale de conservation des Alpes par le biais d'une **Convention sur la protection des Alpes** qui tire son origine d'une résolution établie à la conférence de Berchtesgaden (RFA) en 1989. Une série de protocoles doit préciser les mesures à prendre et les lignes de conduite à tenir pour atteindre ce but. Cela concerne notamment cinq domaines: la protection de la nature et du paysage, les transports, l'économie de montagne, le tourisme et l'aménagement du territoire. Les transports forment le volet le plus important; il s'agit de diminuer les risques qu'ils font peser sur les hommes, les animaux et les plantes, en particulier par le transfert de la route au rail du transit de marchandises. Le projet de Convention mis en consultation par le Conseil fédéral a reçu un bon accueil de la part de la majorité des cantons, partis et organisations concernés. Certains opposants, notamment les cantons montagnards comme UR, GR, VS, TI, OW et GL, ont cependant estimé qu'il portait atteinte à la souveraineté cantonale et qu'il pourrait nuire au développement économique des régions de montagne. La Suisse a ainsi signé la convention en novembre, à Salzbourg, tout en émettant certaines réserves et en signalant que le bon déroulement des négociations sur les protocoles additionnels serait une condition de la ratification.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Le DFI a ensuite mis en **consultation** l'ensemble des cinq protocoles de la Convention des Alpes (agriculture de montagne, protection de la nature et entretien des paysages, aménagement du territoire et développement durable, tourisme et transports) discutés à Paris. La majorité des cantons alpins (10 sur 15, soit UR, SZ, OW, GL, GR, TI, VS, NW, AR, AI et ZG comme canton non alpin) ainsi que le SAB, le PDC, le PRD, l'UDC, le PdL (ex-PA) et les organisations économiques les ont sévèrement critiqués et les ont rejetés. Malgré les amendements apportés, ils seraient, selon eux, beaucoup trop unilatéralement axés sur la protection et ne feraient pas de place pour le développement économique des régions alpines. En revanche, le PS, l'AdI, le PL, les DS, les Verts et les organisations de protection de l'environnement se sont prononcés favorablement sur ces protocoles et ont soutenu leur ratification.³

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 15.10.1999
LAURE DUPRAZ

Les cantons de Vaud et de Fribourg avaient mis à l'enquête publique à la fin 1998 un plan de protection de la réserve naturelle au sud du lac de Neuchâtel, la **Grande Cariçaie**, qui forme le plus grand marais lacustre de Suisse. Toutefois, quelque 100 000 oppositions sont parvenues auprès des services cantonaux compétents. L'association Aqua Nostra, constituée par les détracteurs du plan de protection, a représenté près de 90% de la masse des oppositions. Dans le courant de l'été, les cantons de Fribourg et de Vaud, les communes riveraines du sud du lac de Neuchâtel et le directeur de l'OFEFP ont toutefois trouvé un compromis pour concrétiser la constitution de réserves naturelles. L'OFEFP a accepté d'octroyer d'importantes concessions aux usagers du lac afin de faire avancer le dossier: certaines zones de réserves des oiseaux

d'eau ne seront plus interdites à la navigation comme le prévoyaient les premières dispositions de protection, l'utilisation des rives par la population locale pourra se poursuivre. Le port de Gletterens sera maintenu, mais son accès sera limité afin de diminuer les nuisances. Le compromis en question a toutefois été rejeté par l'association Aqua Nostra qui a réclamé une étude sur les conséquences économiques, sociales et écologiques des projets de réserves naturelles, ainsi que l'élaboration d'une politique globale des réserves sur tout le pourtour du lac. En outre, l'association a demandé d'être associée à ces projets au même titre que Pro Natura et le WWF.⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 09.11.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Pour préparer la **troisième version du projet de réserve naturelle de la Grande Cariçaie** (rive sud du lac de Neuchâtel), l'OFEP a rencontré les opposants; à savoir les privés, les communes riveraines et Aqua Nostra, ainsi que les associations environnementales telles que Pro Natura et WWF. Version de compromis entre les parties, les plans et le règlement de la Grande Cariçaie, le plus grand marais suisse, ont été mis en consultation durant l'été et ensuite mis à l'enquête en novembre. La modification principale était l'établissement d'un unique règlement pour les cinq réserves, alors qu'en 1998 il y avait sept zones à classer avec autant de règlements à clé. Les autres modifications par rapport au projet antécédent portaient sur une autorisation de navigation et de baignade entre le 1er juin et le 3ème week-end de septembre, en plus des autres secteurs accessibles de la rive, dans le secteur de la baie d'Yvonand et de Crevel, dans la partie nord-ouest de réserve de Chevroux et à Portalban; une autorisation de navigation et d'ancrage dès 50 mètres au large des communes de Champmartin, Cudrefin et Chabrey; sur la création d'un chemin pédestre entre Cheseau et Noréaz et sur l'ouverture au public des forêts de la pente de Chevroux. Les éléments qui n'avaient pas changé par rapport au projet contesté de 1998 étaient le statut des résidences secondaires ainsi que les dispositions concordataires sur la chasse et la pêche. Pour des motifs différents, Aqua Nostra et le WWF ont décidé de faire opposition, entraînant par conséquent une réévaluation du projet.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Bellinzona (TI) s'est à nouveau présenté avec ses trois châteaux (Castello Grande, Montebello et Sasso Corbaro) comme candidat à la liste pour le patrimoine mondial de l'Unesco. Le Castello Grande, restauré dans les années quatre-vingt, a posé problème et a engendré un débat entre stricts protecteurs de monuments et amateurs d'architecture moderne. En effet, la question était de savoir si une intervention avec des moyens d'architecture modernes permettait tout de même de classer le site comme historique. La visite de l'Unesco à Bellinzona a conclu que la solution tessinoise de conserver le monument public en l'intégrant dans la présence urbaine ne posait pas de problème à sa candidature. En décembre, l'Unesco a officiellement décidé à Cairns (Australie) d'**insérer les trois châteaux de Bellinzona sur la liste du patrimoine mondial**. La ville tessinoise devenait le quatrième site suisse à être inscrit comme site culturel d'importance mondiale; auparavant le monastère de St Gall, la vieille ville de Berne et le couvent de Mustair (GR) y avaient été admis.⁶

ANDERES
DATUM: 13.12.2000
PHILIPPE BERCLAZ

Au mois d'août, Pro Natura a fait savoir son intention de **mettre un deuxième Parc national sur pied pour 2010**. L'association a démarré la campagne de promotion en écrivant à toutes les communes pour les inviter à examiner dans quelle mesure l'idée pourrait être concrétisée sur leur territoire. Une somme d'un million de francs a été promise à la région qui contribuera à la réalisation du parc. Les exigences étaient que le projet s'appuie sur un paysage intact et caractéristique, qu'il soit d'au moins 100 km² de superficie protégée dont deux tiers de façon rigoureuses et qu'un quart (25km²) soit situé en dessous de 1800 d'altitude. Le projet devait aussi avoir le soutien de la population. La campagne de Pro Natura a obtenu un vif succès, plus de 90 communes sur les 3000 qui ont été consultées ont fait part de leur intérêt soit à accueillir un parc soit à soutenir sa création. L'association a retenu trois projets: le Haut Val de Bagnes (VS), Rheinwaldhorn (GR/TI) et Vallemaggia (TI). Cependant comme l'échéance est le 1er août 2001, d'autres communes pourront présenter ou concrétiser un projet susceptible d'entrer dans la catégorie des parcs nationaux ou des grandes réserves naturelles.⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Au 1er août, l'**inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale** a été complété par 66 marges proglaciaires et plaines alluviales situées au-dessus de la limite de la forêt dans les cantons de Berne, Uri, Glaris, Grisons, Tessin et Valais. A cette même date, les périmètres de certaines zones alluviales de basse altitude et de certains bas-marais et sites marécageux ont été adaptés aux délimitations de détail, dans les cantons de Fribourg et de Vaud. Les zones alluviales alpines ou de basse altitude sont des milieux naturels dynamiques, dans lesquels les inondations, l'érosion et le dépôt d'alluvions jouent un rôle important. Leur conservation permet de protéger de nombreuses espèces animales et végétales menacées qui ont besoin de ces conditions pour vivre.⁸

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 20.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

La deuxième mouture du plan de protection de la **Grande Cariçaie** a suscité une nouvelle **avalanche d'oppositions**. Les cantons concernés, Vaud et Fribourg ont reçu, respectivement 20 000 et 6000 recours. La quasi-totalité des opposants a déposé un texte standard basé sur quatre arguments principaux, relayés par Aqua Nostra, le lobby des usagers de la nature : une inégalité de traitement entre les cantons de Vaud et de Fribourg, l'absence d'étude économique sur les effets de la protection des marais, une trop grande restriction de baignade et la suppression des chalets au bord des berges, prévue pour 2008. En réponse à ces oppositions et pour marquer leur soutien au projet officiel de protection de la rive du lac de Neuchâtel, Pro Natura, le WWF et l'Association suisse pour la protection des oiseaux ont réuni par pétition 70 000 signatures. Le Service fribourgeois, comme l'oblige la loi lors du traitement des oppositions, a reçu Aqua Nostra afin d'aplanir les divergences. La négociation n'a donné aucun résultat. En théorie, le canton de Fribourg devrait entendre individuellement chaque opposant, mais en pratique on s'achemine uniquement vers des rencontres avec les acteurs disposant d'une qualité d'agir. La procédure vaudoise n'oblige pas à de tels entretiens avec les opposants, mais le canton doit en revanche leur répondre individuellement.⁹

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 18.10.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Au mois de juin, un député vaudois et deux fribourgeois ont réclamé conjointement via des postulats le maintien des 284 résidences secondaires de la rive sud du lac de Neuchâtel. Ils proposaient en outre un "contrat nature" entre les cantons et les propriétaires. Son principe : sur base d'un mandat de prestation, ces derniers s'engageraient à raccorder leurs chalets à une station d'épuration, à poursuivre des travaux ponctuels pour lutter contre l'érosion des rives et à assurer la libre circulation des promeneurs sur les parcelles. Le **Département de la sécurité et de l'environnement vaudois a levé la quasi-totalité des 20 000 oppositions** contre la seconde version du plan de protection de la rive sud du lac de Neuchâtel. La conséquence directe de ce classement a été que six périmètres marécageux sur quelque 37 kilomètres de rives ont été interdits d'accès aux riverains et plaisanciers. Trois oppositions formulées par des communes ont retenu l'attention du canton. A Cudrefin, les zones de baignade seront renégociées avec l'Etat. La commune d'Yvonand a été entendue dans sa volonté de garantir l'usage d'une route et d'un chemin. L'opposition de Chevroux sur la zone interdite à la navigation a été levée, mais ce point sera soumis à Philippe Roch, directeur de l'Office fédéral de l'environnement. Le canton de Vaud s'est aussi déclaré d'accord d'entrer en matière, dans le cadre d'un groupe de travail paritaire, sur la proposition des "contrats nature" que les propriétaires offraient d'échanger contre le droit de rester. Au terme du délai de dix jours qu'avaient les mécontents pour réagir, l'administration cantonale vaudoise n'a reçu qu'une poignée de recours pour dénoncer le classement des rives de la Grande Cariçaie.¹⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.10.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a décidé en octobre de présenter la candidature d'un deuxième site à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit du **Monte San Giorgio** (1096 mètres) qui se dresse au bord du lac de Lugano. Le périmètre, proposé par le canton du Tessin pour le classement, reprend 80% du site inscrit dans l'IFP. Il englobe la totalité des formations fossilifères du Trias (datant de 230 à 240 millions d'années). Le site est fameux pour ces milliers de squelettes de sauriens marins et de poissons, dont certains très rares, qui y ont été découverts dès le XIX^{ème} siècle.¹¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 05.04.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil communal de **Bagnes (VS) a retiré sa candidature** à l'appel d'offre lancé par Pro Natura pour la création d'un deuxième parc national. Les élus ont pris leur décision en se basant sur les directives en préparation : ils déploraient la rigueur des critères prévus par l'Office fédéral de l'environnement pour le parc national. Concrètement, ils jugeaient inacceptable les exigences excluant toute agriculture, sylviculture, ainsi que certaines activités comme le VTT ou le parapente dans le noyau central du parc. La principale pierre d'achoppement était cependant la fin programmée du barrage de Mauvoisin. En effet, le parc national n'aurait pas permis le renouvellement des concessions hydrauliques dans la zone centrale. Cela signifie que le captage de cours d'eau, nécessaire à l'alimentation du barrage, aurait été impossible. Or, le barrage apporte à la commune plus de trois millions de francs de redevance par année.¹²

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 14.06.2002
PHILIPPE BERCLAZ

En mars, l'Association parc naturel des **Muverans**, regroupant 15 communes vaudoises et valaisannes, ainsi que les cantons de Vaud et du Valais, a vu le jour. Elle a comme tâche de définir les différentes zones du parc avec les communes afin de conduire le projet à sa réalisation d'ici 2005. Trois mois après sa création, le comité a unanimement pris la décision de **quitter le concours de Pro Natura**. L'association préférerait faire cavalier seul et présenter son propre projet de parc à la Confédération à l'aune des modalités que la loi offrirait. Comme pour la région de Bagnes, le développement durable et l'intégration des activités de la population étaient des conditions sans lesquelles la région ne voulait pas entrer en matière.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.07.2003
PHILIPPE BERCLAZ

Le Monte San Giorgio (TI) a été inscrit dans la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le site de 849 hectares s'étend sur les communes de Meride, Riva San Vitale et Bruzino Arsizio. Il est entouré d'une zone tampon de 1400 hectares. Tout ce périmètre est depuis 1977 une zone cantonale protégée inscrite à l'Inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. La **valeur universelle du Monte San Giorgio** est due à ses couches fossilifères vieilles de 230 à 245 millions d'années et issues de l'ère géologique du Trias moyen. Comme les couches fossilifères du Monte San Giorgio s'étendent jusqu'en Italie, des démarches ont été entreprises pour élargir ce site et en faire un objet transfrontalier du patrimoine mondial.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.12.2004
PHILIPPE BERCLAZ

Croulant sous les requêtes, l'UNESCO a demandé aux Etats membres de lui fournir une liste indicative des candidatures au Patrimoine mondial. Le Conseil fédéral a mis en place un concours et **cinq candidats** ont été retenus **pour l'inscription** : l'horlogerie et la forme urbaine de La Chaux-de-Fonds/Le Locle, l'œuvre du Corbusier, les sites préhistoriques lacustres et les Chemins de fer rhétiques avec le paysage culturel de l'Albula-Bernina (GR) et le vignoble de Lavaux (VD). Le parlement a accepté durant l'année sous revue une motion Zisyadis (pdt, VD) qui demandait au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour inscrire les vignobles en terrasses de Lavaux au patrimoine de l'UNESCO (Mo. 04.3044).

Les cinq nominés devront constituer un dossier avec l'Office fédéral de la culture et postuler ensuite au label UNESCO. La Suisse, tout comme les autres pays, ne pourra présenter à l'UNESCO qu'un dossier par année. La prochaine liste ne devrait pas intervenir avant six à sept ans.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.06.2007
ANDREA MOSIMANN

Das Weinbaugebiet **Lavaux** am Genfersee (VD) wurde in das Weltkulturerbe der Unesco aufgenommen. Die 898 ha grosse Fläche besteht aus teilweise sehr steilen Weinbergen. Zistensermönche begannen bereits im 12. Jahrhundert die Hänge für den Weinbau zu terrassieren, seither wurde das Gebiet nach und nach zu einer wunderschönen Kulturlandschaft geformt. Die Unesco hiess gleichzeitig auch die Ausweitung des 2001 aufgenommenen Gebiets **Aletsch-Jungfrau-Bietschhorn** (BE, VS) um mehr als 50%, auf 539 Quadratkilometer gut.¹⁶

INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT
DATUM: 17.06.2008
NICOLAS FREYMOND

Afin de préserver le patrimoine de la **région du Gothard** face aux divers projets de développement à l'étude ou en cours d'examen par les autorités, la Fondation suisse pour le paysage a émis l'idée de présenter à l'UNESCO une **demande de reconnaissance de biosphère** pour le Gothard. Les gouvernements des quatre cantons concernés (GR, TI, UR et VS) se sont dits ouverts à cette proposition, tout en faisant part de leur scepticisme. En effet, ils ont estimé que les restrictions d'exploitation qui résulteraient d'une telle reconnaissance seraient préjudiciables au développement de la région et au bien-être des populations concernées.¹⁷

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 11.08.2008
NICOLAS FREYMOND

Le DETEC a mis en consultation un projet de révision partielle de l'ordonnance sur les **réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs** afin de créer huit nouvelles réserves d'importance nationale et d'étendre la réserve d'importance internationale de Cudrefin (VD), sur le lac de Neuchâtel. Le projet comporte également des mesures visant à résoudre les problèmes découlant de l'utilisation croissante des cours et plans d'eau pour des activités de loisirs. Ainsi, l'octroi d'autorisations sera désormais soumis à des critères plus sévères, de sorte à tenir pleinement compte du potentiel de dérangement des animaux et de dommage à leur habitat causés par les engins et appareils de loisirs.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 13.10.2009
NICOLAS FREYMOND

À l'automne, l'OFEV a publié un projet de convention-programme avec le canton du Tessin pour la gestion du site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO **Monte San Giorgio**. La convention prévoit une contribution de la Confédération à hauteur de 525 000 francs sur la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011 afin de soutenir la réalisation par les autorités tessinoises d'objectifs tels que la protection et la mise en valeur du site, ainsi que la sensibilisation et l'éducation environnementales.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.10.2009
NICOLAS FREYMOND

L'OFEV a approuvé neuf des onze demandes de **parcs d'importance nationale** présentées par les cantons depuis décembre 2007. Outre le parc de l'Entlebuch (LU) l'année précédente, l'office a délivré le label « Parc » au parc naturel de Thal (SO) et au parc naturel périurbain de Zurich-Sihlwald (ZH) pour une durée de dix ans. La Suisse compte ainsi désormais quatre parcs d'importance nationale. Sept projets de parcs naturels régionaux ont également été approuvés et recevront des aides financières de la Confédération d'un montant total de 5,6 millions de francs pour la période 2009-2011. À cette fin, l'OFEV a publié, à l'automne, une première série de projets de convention-programme entre l'office et les cantons concernés pour la création et la gestion des parcs du Doubs (JU), de la Gruyère (FR) et du Pays-d'Enhaut (VD), du Jura vaudois et de la biosphère du Val d'Hérens (VS). En échange d'une contribution variable de la Confédération, les autorités cantonales contractantes se sont engagées à préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, à renforcer les activités économiques selon les standards du développement durable et à dispenser une sensibilisation et une éducation à l'environnement. Les négociations pour les projets de parc du Binntal (VS), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR) et du Thunersee-Hohgant (BE) étaient toujours en cours au terme de l'année sous revue. L'OFEV a par ailleurs rejeté les demandes tessinoise et grisonne pour les projets de parcs nationaux « Parco nazionale del Locarnese » et « Biosfera Val Müstair », en raison respectivement des conséquences du désistement de la commune de Cevio (Val Maggia) et d'un dossier lacunaire. Sur invitation de l'office, les autorités cantonales concernées soumettront des dossiers révisés courant 2010.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 31.12.2010
NICOLAS FREYMOND

Trois nouvelles demandes concernant des **parcs d'importance nationale** ont été déposées auprès de l'OFEV au cours de l'année sous revue. Les cantons de Nidwald et d'Uri ont présenté une demande d'aides financières pour la création du parc naturel régional « Naturpark Urschweiz », alors que ceux des Grisons et du Tessin l'ont fait pour le projet de parc national « Parc Adula ». Le canton des Grisons a par ailleurs demandé l'attribution du label « Parc » pour le parc naturel régional « Biosfera Val Müstair ». L'OFEV a répondu favorablement aux trois demandes. Par ailleurs, l'UNESCO a approuvé l'extension du Parc national suisse par l'intégration du Val Müstair au titre de zone tampon et d'aire de transition. Ceci étant, pour conserver à long terme la protection que garantit le statut de réserve de biosphère de l'UNESCO, la Suisse doit compléter la zone tampon de telle sorte que cette dernière encercle totalement le parc

national et élaborer un plan de gestion pour l'ensemble de la réserve d'ici à fin 2013.²¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 27.11.2016
MARLÈNE GERBER

Nach sechzehn Jahren Planung scheiterte die Idee eines bis anhin zweiten und flächenmässig grössten Nationalparks, dem sogenannten **Parc Adula**, im Gebiet um das Rheinwaldhorn (it: Adula) im November 2016 an der Urne. Abgestimmt wurde in den 14 Bündner und 3 Tessiner Gemeinden, deren Gebiet teilweise oder ganz dem Nationalpark angehört hätten. Damit das Projekt hätte realisiert werden können, wäre die Zustimmung von mindestens 13 dieser 17 Gemeinden notwendig gewesen. Am Abstimmungssonntag wurde das Vorhaben indes nur von 9 Gemeinden befürwortet und mit Vals (GR), Lumnieza (GR) und Blenio (TI) gerade von drei Gemeinden am deutlichsten abgelehnt, deren Gebiete teilweise zur Kernzone des Nationalparks gehört hätten. Insgesamt hätte sich die Fläche des Nationalparks auf 1250 km² ausgedehnt; wovon die Kernzone 145 km² ausgemacht hätte. Das Abstimmungsergebnis liess vermuten, dass gerade die «sterile Kernzone im Hochgebirge», wie das Nein-Komitee das Herzstück des Parks bezeichnet hatte (zit in TA), Ausschlag für ein Nein gegeben hatte. Zweck der Kernzone eines Nationalparks ist, den Einfluss des Menschen auf die Natur möglichst gering zu halten. So etwa dürften keine Wanderwege verlassen, keine Pilze und Beeren gesammelt und keine Motorfahrzeuge gefahren werden. Darüber hinaus ist die landwirtschaftliche Nutzung stark eingeschränkt und Jagd und Fischerei grundsätzlich verboten; Ausnahmen sind lediglich zur Verhütung von Wildschäden respektive zum Schutz der autochthonen Fauna zulässig.

Der Abstimmungskampf hatte sich zu einem heftigen Schlagabtausch zwischen den Gegnern, die sich vor zunehmender Bürokratie und eingeschränkter Handlungsfreiheit fürchteten, und den Befürwortern, die davor warnten, dass so eine Chance nie wiederkehren werde, entwickelt. Zu den kritischen Stimmen hatten etwa neben den Landwirten auch die Alpinisten und Bergführer gezählt, die beim Zustandekommen des Nationalparks mit der Halbierung ihrer SAC-Sommerrouen hätten auskommen müssen. Trotz ihrer insgesamt befürwortenden Haltung hatte auf der anderen Seite auch Pro Natura das Projekt kritisiert, da dieses zu viele Ausnahmen für verschiedene Nutzergruppen in der Kernzone zugelassen hätte, womit die ungestörte Entwicklung der Natur nicht vollends umgesetzt worden wäre.

Nach verlorener Abstimmung setzten die Naturschützer ihre Hoffnung damals noch auf das letzte noch offene Nationalpark-Projekt, den Parco Nazionale del Locarnese. Beide Projekte waren im Jahr 2000 ins Leben gerufen worden, nachdem Pro Natura einen Ideenwettbewerb zur Gründung eines zweiten Nationalparks lanciert und im Falle des Zustandekommens dem Projekt einen Betrag von CHF 1 Mio. versprochen hatte. Vier weitere in diesem Zusammenhang angedachten Projekte waren bereits zu früheren Zeitpunkten begraben worden.²²

KANTONALE POLITIK
DATUM: 10.06.2018
DIANE PORCELLANA

Le **Parc National du Locarnese** ne verra pas le jour. Le projet d'un deuxième parc national suisse, au côté de celui des Grisons, est tombé à l'eau, puisque six des huit communes appelées à voter l'ont refusé. Les communes d'Ascona et Bosco Gurin ont dit oui au projet, contrairement à Brissago, Losone, Centovalli, Ronco sopra Ascona, Onsernone et Terre di Pedemonte. Le projet prévoyait une étendue protégée de 128 km², composée d'une zone de protection renforcée où de nombreuses activités humaines auraient été interdites. L'objectif était de permettre à la nature de s'y développer librement. Elle aurait été entourée d'une seconde zone, non soumise à des restrictions, devant assurer sa protection et celle de la nature. Le parc aurait bénéficier de 52 millions de francs pour valoriser le territoire sur dix ans. Les promoteurs estimaient des retombées économiques de 200 millions de francs, ainsi que la création d'une vingtaine d'emplois directs et 200 postes de travail indirects. La campagne fut très animée. D'après les observateurs, c'est la crainte de la population de perdre la liberté dont elle jouit, qui explique ce vote.²³

1) NZZ, 9.1., 22.1., 12.3. et 26.3.90; 24 Heures, 17.1., 12.3., 28.4. et 11.5.90; Suisse 17.1. et 11.3.90; BZ, 9.8.90; VO, 3, 18.1.90; Presse du 11.1.90

2) Presse du 31.10.91; Suisse, 5.7. et 27.10.91; TA, 6.7. et 28.10.91; LM, 30.7.91; BZ, 27.8.91; JdG, 12.8.91; NQ, 16.10.91; LNN, 8.11.91; Bulletin de l'OFEFP, 1991, no 4.

3) BÜZ, 20.7, 29.7, 13.8, 7.9 et 8.9.94; Bund, 20.7 et 23.9.94; NZZ, 22.7, 23.8, 21.9 et 18.11.94; LNN, 17.8, 10.9, 15.9 et 11.10.94; NQ, 23.8.94; CdT, 16.9.94; NF, 20.9 et 30.9.94; BZ, 22.9.94; LZ, 30.9.94; 24 Heures, 10.12.94; Presse des 27.9., 23.11. et 26.11.94

4) Presse du 3.7.99; Lib., 13.3.99; 24h, 24.6 et 15.10.99.

5) Presse du 9.6 et du 9.11.00.

- 6) NZZ, 3.7, 11.7 et 1.12.00.
- 7) NF, 9.9.00; presse du 13.12.00.
- 8) 24h, 19.6.01; DETEC; communiqué de presse, 15.6.01.
- 9) QJ, 12.1.01; LT, 5.5 et 11.5.01; 24h, 10.5 et 20.6.01.
- 10) 24h, 22.6, 8.8 et 18.10; presse du 6.10.01.
- 11) 24h, 25.10.01; DETEC, communiqué de presse, 24.10.01.
- 12) NF, 15.1.02; Presse du 5.4.02
- 13) Presse du 12.3 (association) et 14.6.02 (retrait).
- 14) Presse du 3.7.03.
- 15) 24h, 19.4.04; presse du 11.12.04.
- 16) AZ, Lib. und 24h, 29.6.07.
- 17) Büz et TA, 17.6.08.
- 18) 24h, 12.8.08; OFEV, communiqué de presse, 11.8.08.
- 19) FF, 2009, p. 6231.
- 20) Presse des 20.3 et 29.8.09; NZZ, 2.12.09; OFEV, communiqué de presse, 28.8.09; FF, 2009, p. 6716 ss.
- 21) SoS, 15.1, 3.6 (UNESCO) et 28.8; NZZ, 4.6.10 (UNESCO).
- 22) TA, 25.1.16; NZZ, 29.1., 11.2.16; TG, 11.3.16; Blick, 1.4.16; AZ, 9.5.16; SGT, TA, 10.5.16; NZZ, 19.5.16; SGR, 1.7.16; NZZ, 15.7., 4.10., 11.10.16; AZ, 28.10.16; LT, 21.11.16; SGT, 26.11.16; TA, 28.11.16
- 23) LT,03.6.2018; LT,10.6.2018; AZ, 18.10.17; LZ, 20.10.17